

Bulletin de salaire



Etablissement:		MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		Employé:		633233D - NIANG - NENE GALLE				
Etat civil:		MARIE(E)		Période:		Novembre 2022		Type de paie:	0	Locale
Nombre d'épouses / Nombre total enfants (impôt):		1	3	Emploi:		633233D				
Nb. parts minimum fiscal / Nb. parts impôt:		2	3,5	Corps:	Indice:	INSTITUTEURS		1629	/	
Total enfants prestation familiale / Total enfants:		3	3	Classe:	Echelon:	2CL		04		
Jours base / Nombre de jours de présence:		30	30	Statut:	Hierarchie:	1 Statut 01		B3		
Mode de paiement:		DOMICILIATION BANCAIRE		Service:		IEF RUFISQUE COMMUNE EXIEF RUFISQUE 1				
Banque:		BANQUE INSTITUTIONS MUTUALISTES AFRIQUE L'OUEST		Agence:	Compte:	AGENCE BIMAO-CMS		40900010013745		
Code	Rubrique			Nbr	Unité	Base	Taux	Gain	Retenue	
110	SOLDE MENSUELLE INDICIAIRE				MONTANT			91 916		
141	COMPLEMENT SPECIAL DE SOLDE				MONTANT			18 383		
145	INDEMNITE ENSEIGNEMENT				MONTANT			45 958		
1451	AUGMENT INDEMNITE ENSEIGNEMENT 01-05-2022				MONTANT			9 192		
151	INDEMNITE DE RESIDENCE				MONTANT			12 868		
169	AUG SOLDE 07-02 ET 01-05 01				MONTANT			3 515		
191	AUGMENTATION SALAIRE 10-2005 01				MONTANT			10 000		
192	AUGMENTATION 04-94 01				MONTANT			15 500		
194	AUGMENTATION 01-2000				MONTANT			6 294		
195	AUGMENTATION 01-2002				MONTANT			10 000		
285	PRIME SCOLAIRE 01				MONTANT			25 000		
2851	AUGMENTATION PRIME SCOLAIRE 01-05-2022				MONTANT			20 000		
3300	INDEMNITE SPECIALE COMPLEMENTAIRE MAI 2022				MONTANT			55 360		
374	INDEMNITE REPR LOGEMENT 01-05-2022				MONTANT			100 000		
3741	RAPPEL INDEMNITE ENSEIGNANT MARS-AVRIL 01-05-2022				MONTANT			12 868		
375	AUGMENTATION SALAIRE 07-89				MONTANT			3 000		
492	TRESOR PUBLIC (AVANCE TABASKI)				MONTANT				10 000	
501	ALLOCATION SALAIRE UNIQUE 01				MONTANT			804		
503	ALLOCATIONS FAMILIALES 01				MONTANT			1 483		

REGION DE DAKAR
VILLE DE RUFISQUE

--=0==--

CENTRE PRINCIPAL
DE L'ETAT CIVIL

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

---(0)---

CERTIFICAT DE VIE COLLECTIF

L'Officier de l'Etat-Civil du Centre Principal de la Commune de Rufisque,

certifie que :

*Khadijatou Oumar Ba née le 31 Mai 2006 à Rufisque
Mamadou Oumar Ba né le 15 novembre 2010 à Rufisque*

Fils (le) de : *et fille de Oumar Mamadou Ba et de NENE Galle Niang*
Demande à : *Rufisque* Sont bien en vie

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.



Rufisque, le *29* Décembre 20*22*

L'Officier d'Etat-Civil
AMADOU MANSOUR NIANG
OFFICIER D'ETAT CIVIL
DU CENTRE PRINCIPAL
DE RUFISQUE

REGION DE DAKAR
VILLE DE RUFISQUE
CENTRE PRINCIPAL DE L'ETAT-CIVIL

REPUBLIQUE DU SENEGAL
LE PEUPLE UNIT LE PAYS

CERTIFICAT
DE MARIAGE CONSTATE

AMADOU MANSOUR NIANG
OFFICIER D'ETAT CIVIL
DU CENTRE PRINCIPAL

Nous /
Suivant jugement de mariage rendu le 04/06/2007
sous le numéro 357 par le Tribunal instance de Rufisque

certifions que
Oumar Mamadou Ba marchand né le 03 Août 1961
à Kackoik, fils de Mamadou Boubou Ba et de
Oulaye Diep

ET

Hene Galle Niang institutrice née le 13 Octobre
1974 à Rufisque, fille de Demba Niang et de
Aminata Diello

ont contracté mariage entre eux selon la coutume Neuf quin mille neuf cent
quatre vingt huit

et que ce mariage a été enregistré par nous Dix neuf quin
Deux mille Sept

L'Epoux susnommé nous déclare opter pour La polygamie

Les Epoux ont convenus du versement d'une dot comprenant :

Trois mille francs

et déclarent opter pour (régime matrimonial)

En force de quoi, nous avons délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Registre N° 360/IS/2007

Fait à Rufisque le 28 Décembre 2007

AMADOU MANSOUR NIANG
OFFICIER D'ETAT CIVIL
DU CENTRE PRINCIPAL
DE RUFISQUE

